



Formation prof à la demande de l'employeur sur le temps personnel

Par **sissi27**, le **12/11/2008** à **11:41**

Bonjour,

Je suis déléguée médicale. J'ai effectuée une formation d'initiation pendant 2 mois au début de mon contrat à la charge de mon employeur. Par contre, celui-ci nous demande de tenir à jour nos connaissances et de passer des tests de certification sur notre temps personnel parce que dans la convention collective de la branche il est dit que l'employé doit maintenir à jour ses connaissances. Je suis d'accord que quand il s'agit de revalider ce que l'on nous a appris au début (et encore confirmer le moi), cette phrase s'applique, mais il y a régulièrement des nouveautés : et là je ne suis plus d'accord. Les formations et les certifications se passent sur internet donc chez nous. Elles sont obligatoires sinon nous risquons le licenciement.

Pouvez-vous me dire si notre employeur interprète mal la convention ou pas ?

Merci beaucoup de votre réponse par avance.

Bien cordialement

Sylvie Bannier